

ASSEMBLEE GENERALE

AAPPMA LE LEGUER

Dimanche 3 Mars 2024 Le Vieux-Marché

Salle Victor Hugo 10h



1- Rapport Moral et d'Orientation

Notre association connaît toujours un beau dynamisme collectif dont témoignent les nombreuses animations que nous proposons aux pêcheurs et au grand public, les collaborations fructueuses que nous entretenons avec les collectivités locales et notre fédération départementale, l'engagement de nos bénévoles dans les instances de gestion de l'eau ou sur le terrain lors des mobilisations citoyennes que sont les chantiers de rivière, ou comme animateurs de sensibilisation aux milieux aquatiques.

En 2023, ce dynamisme se concrétise par quelques réalisations enfin livrées :

La Maison du Losser dont les travaux sont (presque) achevés et qui sera l'occasion d'engager une relation contractuelle avec la collectivité. Pour la gestion du lieu bien entendu, mais également pour tous les services que nous nous proposons de rendre et qui pourraient converger avec l'intérêt général.

Le « Parcours Découverte » de Belle-Isle-en-Terre qui va permettre aux « petits pêcheurs » et aux personnes à mobilité réduite de pêcher en toute sécurité tout en apportant un élément de valorisation du centre bourg.

L'étang du Vieux-Marché pour lequel nous accusons un petit retard de calendrier puisqu'il sera « remis en eau » et réempoissonné seulement à l'automne. Ce sera un véritable support à pédagogie halieutique pour notre école de pêche mais aussi pour les enseignants et les animateurs de centres de loisirs.

Mais la santé de la rivière et de ses poissons n'est pas au rendez-vous de ce dynamisme.

On se gardera ici de « désigner les coupables », « délivrer des leçons » est un exercice un peu trop facile tant les difficultés sont nombreuses et complexes.

Tentons tout de même, et en toute modestie de résumer nos observations (car nous n'avons pas de prétentions scientifiques, mais en revanche, nous observons

beaucoup et sur de très longues durées, souvent plusieurs décennies).

Le débit annuel moyen (le module) de nos rivières est à la baisse et surtout, les étiages sont de plus en plus longs et de plus en plus sévères. Les usages humains (dont les besoins revendiqués ne sont pas toujours raisonnables) impactent de plus en plus nos cours d'eau, soit en perturbant les apports en eau (dégradation du paysage bocager, artificialisation des sols), soit en exploitant abusivement cette ressource déjà altérée. Depuis quelques années, les débits réservés ne sont pas toujours respectés en période estivale.

Le réchauffement climatique est là et chaque année, la rivière flirte quelques jours d'été avec des températures létales pour les truites et les saumons. Les conséquences en sont évidemment aggravées par le déficit d'eau évoqué ci-avant.

Les pollutions qu'entraîne l'usage intensif des pesticides sur certaines parcelles agricoles produisent un effondrement en chaîne de la biodiversité, et notamment sur les milieux aquatiques puisque, finalement « tout finit à la rivière » (avant de finir dans nos robinets).

Le substrat du lit de la rivière s'est considérablement modifié en quelques décennies et devient de plus en plus stérile et inadapté à la vie qu'il s'agisse des larves d'insectes qui nourrissent les poissons ou des zones nécessaires à la reproduction piscicole (granulométrie inadaptée).

Le Saumon Atlantique emblématique de notre belle « Rivière Sauvage » est classé « en danger d'extinction » depuis cette année par l'Union Internationale de Conservation de la Nature, victime des pêches maritimes industrielles qui ravagent les zones d'engraissement de l'espèce, de la surpêche professionnelle en zone littorale, de braconnages divers et de l'artificialisation galopante de nos cours d'eau.

Ne nous y trompons pas, ces « remarques de pêcheurs » ne constituent pas un catalogue de revendications corporatistes, car il nous serait facile, pour compenser ces pertes (certains ne manquent pas donner dans ces facilités), de pratiquer des « empoisonnements de pisciculture » et de satisfaire ainsi une forme de consumérisme tout à fait dans l'air du temps.

Nous nous y refusons et préférons, à l'inverse, adapter nos pratiques aux limites du

milieu et aux contraintes du moment, même si nous savons que ce ne sont là que des enjeux « à la marge ».

Mais l'exercice a ses limites, car les pêcheurs ne trouvent plus, au bord de nos rivières l'enchantement qu'ils y trouvaient encore au seuil de ce siècle, signe que la dégradation va bon train. Ils sont par nature des gens discrets et ne cultivent aucun goût pour le « lobbying » et autres gesticulations plus ou moins médiatiques.

Peut-être sont-ils trop discrets et devraient-ils d'avantage « lancer l'alerte », car juste après qu'ils aient « plié les gaules », il se pourrait que nos villes et nos campagnes découvrent que les poissons ne sont pas les seuls à manquer d'eau....

2- Rapport d'activités 2023

Vie de l'association

* **Le Conseil d'administration** s'est réuni chaque mois (sauf Aout) soit 11 fois.

* L'AAPPMA compte 605 sociétaires en 2023 répartis sur toutes les communes LTC et aussi de nombreux « non résidents » (tourisme)

* **L'AAPPMA a procédé a une importante mise à jour des baux** et entrepris deux acquisitions foncières, l'une sur le Léguer (commune de Pluzunet), l'autre sur le Guic (commune de Loc-Envel). Ces opérations sont en cours de finalisation (actes notariés)

* **Moulin du Losser** : Les travaux concernant notre futur local sont enfin (presque) terminés.

Promotion de la pêche de loisirs et animations

***Ecole de pêche :** 17 enfants se sont inscrits cette année pour une formation de 12 séances leur permettant d'aborder toutes les techniques de pêche et d'être autonomes à la pêche en deux années.



Photo : E Hamon

***Parcours Découverte :**

A Belle-Isle-en-Terre l'inauguration du parcours du centre bourg est annoncée pour les prochaines semaines aux alentours de la date d'ouverture de la pêche.

Au Vieux-Marché la remise en eau de l'Etang du Bourg, est prévue pour cet automne et sera opérationnelle au printemps 2025.

Ces deux parcours constituent d'excellents supports pour nos écoles de pêche et pour toutes les actions pédagogiques d'initiation aux milieux aquatiques .

* Animations grand public :

En collaboration étroite avec les services de LTC (OT, espaces naturels) nous avons proposé 11 animations pour tous publics auxquelles il faut ajouter trois stages de perfectionnement en été en collaboration avec la Fédération Départementale.

Ci-dessous : Le fabuleux destin du Saumon atlantique



En collaboration avec nos partenaires :



Protection des milieux aquatiques

* **Label « Site rivière sauvage »** : L'avis de l'AAPPMA a été sollicité dans le cadre du renouvellement du label « Site Rivière Sauvage ». L'AAPPMA a émis un avis favorable « de principe » mais a attiré l'attention de LTC sur plusieurs indicateurs inquiétants concernant l'état général de la rivière.

L'ensablement du lit de la rivière et la dégradation des rives (dégradation du bocage, des talus, pratiques agricoles intensives), diminuent drastiquement les surfaces disponibles pour la reproduction des poissons. Les usages de pesticides et autres « phytosanitaires » ont fait disparaître en moins de 10 ans la quasi-totalité des insectes aquatiques privant les poissons de leurs principales sources de nourriture . Le changement climatique qui modifie le régime des pluies provoque des étiages de plus en plus longs et de plus en plus sévères, encore accentués par une priorité donnée aux usages (pompages agricoles, stations d'eau potable, doublement de la population en été) sur les milieux aquatiques, **soit exactement l'inverse des priorités inscrites dans la Loi.**

La conséquence est un très mauvais état des milieux piscicoles entraînant une dégradation des populations de truites tant en taille qu'en nombre. (cf rapport bio monitoring comparatif 2016/2023 constatant plusieurs « stations » sans vairons, truites majoritairement 0+, truitelles de l'année ; et altération de la pyramide des âges, grand déficit d'anguilles). Nous ne mentionnons pas ici la situation très préoccupante du saumon atlantique dont les paramètres complexes relèvent également de sa phase de vie marine.

2023 : Dégradation de l'espèce saumon par l'Union Internationale de Conservation de la Nature.

L'UICN a procédé à la dégradation de la situation de l'espèce dorénavant placée en « danger d'extinction ». Cet indicateur mondial, couplé aux observations scientifiques locales (indices d'abondances relevés sur nos rivières, chute des captures des pêcheurs) ont amené les fédérations de Bretagne à solliciter auprès de l'Administration (Préfet de Région et Préfet de Département) une révision des « Totaux Autorisés de Capture ».

Station de comptage des poissons migrateurs :

La restitution de l'étude de faisabilité est prévue par la fédération en mars ou avril 2024 suivie d'une concertation entre les financeurs à l'automne pour une réalisation prévue en 2026.

Seuil de Kergueffiou : Aménagement et protection renforcée des poissons migrateurs.

Demandée depuis plusieurs années par notre AAPPMA, une concertation entre l'Administration, LTC et le propriétaire s'est tenue en Mai dernier et a conclu à un accord pour un aménagement du seuil permettant la libre circulation des poissons ce qui n'est pas le cas actuellement, le système de passe étant inadapté. Dans l'attente de cette réalisation l'AAPPMA a demandé une extension du linéaire de réserve à 400 mètres à l'aval du déversoir. Cette réserve provisoire a vocation à disparaître dès la réalisation des travaux.

Chantiers de rivière et d'entretien des rives :

Cette année nos bénévoles se sont surtout mobilisés sur le Guindy où ils ont réalisé un linéaire de 11.510 mètres de rives (Annexe 1). Notons que ces travaux bénéficient au milieu (gestion de la ripisylve), à la pratique de la pêche (accès aux rives) mais également aux propriétaires riverains (prise en charge de leurs obligations légales) et aux randonneurs.



3- Rapport Financier

VENTES DE CARTES

Bilan des ventes de cartes 2023			Bilan des ventes de cartes 2018	Bilan des ventes de cartes 2019	Bilan des ventes de cartes 2020	Bilan des ventes de cartes 2021	Bilan des ventes de cartes 2022	Bilan des ventes de cartes 2023
Types de cartes vendues	Tarifs des cartes 2022	Parts restant à l'aappma par types de cartes vendues	les 2 AAPPMA LA GAULE LANNIONNAISE + ARGOAT	AAPPMA LE LEGUER	AAPPMA LE LEGUER	AAPPMA LE LEGUER	AAPPMA LE LEGUER	AAPPMA LE LEGUER
cartes personnes majeures	78,00 €	13,60 €	525	258	222	229	220	190
cartes personnes majeures EGHO (ex interfédérales)	100,00 €	13,60 €	88	191	184	242	224	237
cartes femmes	35,00 €	10,25 €	16	21	18	29	24	19
cartes personnes mineures	21,00 €	9,25 €	62	54	62	73	79	83
cartes découverte -12ans	6,00 €	2,50 €	64	76	82	65	77	86
cartes découverte -12ans parrainage	0,00 €	0,00 €	x	x	x	4	x	x
cartes journalières	13,00 €	4,90 €	172	114	92	121	120	104
cartes hebdomadaires	33,00 €	9,85 €	55	42	45	33	30	54
Options migrateurs	50,00 €	0,00 €	?	127	109	99	?	?
Vignette EGHO	30,00 €	0,00 €	1	0	4	9	x	?
cartes personnes majeures offre d'automne	39,00 €	6,80 €	0	1	7	5	3	2
Montants reçus			10 435,10 €	7 862,60 €	7 357,25 €	8 401,80 €	8 293,55 €	8039,8
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
			629	471	431	505	471	448

L'évolution croissante des « cartes interfédérales » confirme le choix croissant de nos sociétaires de souhaiter pêcher sur tout le territoire national et la diminution du nombre de ceux qui se cantonnent aux limites du département. La bonne tenue des « cartes jeunes » est évidemment liée aux activités de notre école de pêche.

Les « Cartes Journalières » et « Cartes Hebdomadaires » montrent l'attractivité de notre rivière auprès des touristes.

EXECUTION BUDGET 2023

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Assurances 2023 MAIF	951,03 €	Ristourne EGHO 2022 sur 2023	963,00 €
Partenariats 2023 ABPM, ERB	50,00 €	EGHO - rivière à saumons - FNP 2022 - contribution	0,00 €
Papeteries, courriers	117,10 €	subvention Belle isle en Terre	100,00 €
Frais de réunions, remb km	1 076,20 €	Intérêts bancaires 2023	1944,51 €
Impôts fonciers 2023	46,00 €		
Activités		Activités	
Garderie : frais de garderie 2023 (déplacements + carte de membres)	480,00 €	Garderie : Virement FD GPP 2022 (an-1)	200,00 €
Chantiers : remb cartes de pêche bénévoles chantiers	640,00 €	Chantiers subvention FD22 m X 0,53 et/ou 0,48 (an-1)	- €
Chantiers : casses croute et repas	1 909,75 €		
Chantiers : Matériels et carburant	1 397,23 €		
Site internet et communication (film ph laforge)	1 431,02 €	Site internet et communication	0 €
Street fishing pas de manifestation en 2023	- €	Street fishing pas de manifestation en 2023	- €
Ecole de pêche APN fonctionnement matériel	104,12 €	Ecole de pêche APN fonctionnement adhésions enfans	400,00 €
Ecole de pêche APN animations	2 145,00 €	Ecole de pêche APN subventions - animations	- €
Animations aappma kernansquillec tourisme, spey casting	- €	Animations aappma kernansquillec tourisme, spey casting	917,00 €
Club Mouche animations	68,00 €	Club Mouche animations et inscriptions	191,00 €
Baux de pêche cotisations sur 2 années	632,00 €	Autres actions bénévoles (ordinateur)	223,00 €
Cartes		Cartes	
Commissions bancaires : dépositaire décathlon Lannion	181,28 €	Cartes vendues	8 039,80 €
commissions dépositaires OT LTC et GPA	183,50 €		
total dépenses 2023	11 412,23 €	total recettes 2023	12 978,31 €

Le résultat positif de 1566 € (auquel il faut prévoir d'ajouter la subvention de nos activités de chantier qui reste à recevoir) confirme la grande sobriété de nos dépenses qui restent concentrées sur des actions concrètes.

Ce sont principalement les chantiers d'entretien des rives, l'école de pêche et les animations grand public. Notons une dépense exceptionnelle pour la production d'un film de présentation de notre association (que nous projetons à la suite de cette Assemblée Générale).

Au chapitre des dépenses à venir, il faudra compter sur quelques investissements significatifs à réaliser en 2024 :

Aménagement et mobilier de la Maison du Losser.

Acquisition de parcelles riveraines en Loc-Envel et en Pluzunet.

Les recettes liées aux cartes de pêche confirment la tendance nationale d'une baisse significative qui n'est sans doute pas étrangère à la dégradation dramatique de la bio-diversité aquatique, les poissons, et par conséquent les pêcheurs, payant un lourd tribut aux agressions de toute sortes.

ETAT DES COMPTES

Comptes au 31 décembre 2023	
AAPPMA LE LEGUER livret	68 613,74 €
AAPPMA LE LEGUER parts sociales CA	75,00 €
AAPPMA LE LEGUER compte courant	24 839,06 €
	93 527,80 €

BUDGET PREVISIONNEL 2024

DEPENSES			RECETTES		
	EXEC 23	PREVISION		EXEC 23	PREVISION
Assurances 2022	951 €	1 000 €	EGHO - rivière à saumons - FNPF	0 €	
maif assurance 2023			rivière à saumons FNPF 202 - contribution laissée à FD22		
Partenariats associations 2022	50 €	100 €	EGHO FNPF	963 €	900 €
ABPM, abonnement ERB			Ristourne EGHO 2023		
Papeteries, courriers, site internet, communication	2 670 €	3 000 €	Subventions	100 €	100 €
fourniture, courrier, Remb frais km, frais de réunions CA et colloques, impôts etc, site internet			subvention Belle isle en Terre		
Frais bancaire	4 €	0 €	Intérêts bancaires	1 945 €	2 000 €
			Intérêts bancaires 2023 aappma Le Léguer		
Garderie	480 €	500 €	Garderie	200 €	200 €
Frais de garderie 2023 (déplacements)			Virement FD GPP 2022 (an-1)		
Chantiers rivières	3 947 €	7 000 €	Chantiers rivières	?	4 000 €
Remb cartes de pêche bénévoles chantiers rivière			Virement sub travaux 2023		
Chantiers casses croutes et repas bénévoles			remboursement de frais (FD23)		
Chantiers matériel et voiture					
Street fishing	0 €	1 000 €	Street fishing	0 €	500 €
manifestations en 2023			manifestations en 2023		
Ecole de pêche APN fonctionnement	2 251 €	3 900 €	Ecole de pêche APN fonctionnement	400 €	1 000 €
animations			adhésions enfants 2022-2023	400 €	400 €
matériel école de pêche			Subvention APN 2023	?	600 €
Animations aappma	0 €	0 €	Animations aappma	917 €	900 €
animations kernansquillec tourisme, spey cast..			animations kernansquillec tourisme, spey cast..		
Club Mouche animations	68 €	100 €	Club Mouche animations	191 €	200 €
animations			animations		
Baux de pêche	632 €	700 €	Vente de Cartes	8 040 €	8 000 €
Commission sur vente de cartes	365 €	500 €	Recette Exceptionnelle	223 €	0 €
total dépenses 2023/2024	11 418 €	17 800 €	total recettes 2023/2024	12 978 €	17 800 €

Annexe 1 : Chantiers de rivières

PROGRAMME FEDERAL 2023 ENTRETIEN DES COURS D'EAU

AAPPMA de : LE LEGUER

N°	nom de cours d'eau ¹	commune(s)	limite amont	limite aval	objectif(s) ²	linéaire (mètres de rives)	opérateur(s) type ³	Si entreprise :	
								nom	montant devis (€TTC)
1	Le ruisseau des Sept Saints	LE VIEUX MARCHE 22420	Le Parkou	Confluence Léguer (Aval pont Coat Dunois en rive gauche)	GR CP	2260 m	B		
2	Le Léguer	PLOUNEVEZ-MOËDEC 22810	Pont Louars	Station de pompage de Traou Long	GR	1500 m	B		
3	Le Guindy	ROSPEZ 22300 LANMERIN 22300 QUEPERVEN 22450 LANGOAT 22450	D 65 Convenant Callac	D 72 Pont Poyès	GR	7000 m	B		
4	Le Léguer	LANNION 22300	Confluence ruisseau Toul Ar Houat	Aval Parcelle n° 1113 - Section O	GR	750 m	B		
TOTAUX						11510 m			

¹ joindre une localisation du chantier sur carte IGN

² Reproduction Naturelle (RN), Circulation Piscicole (CP), Gestion Ripisylve (GR), Hydraulique (Hy), Paysager (P)

³ bénévoles (B) ou entreprise (E)

Annexe 2 : Circulaire saumon